

Imagerie et modélisation 3D : Outils du Droit et de l'Aménagement

À l'instar du programme 2, ce programme structurant investit les deux axes thématiques du laboratoire GeF tout en mobilisant de façon équilibrée les compétences en géomatique, aménagement-urbanisme et droit. Le terme imagerie est à entendre dans une acception plus large qui comprend toutes les images ortho-rectifiées et géoréférencées acquises par télédétection spatiale, aérienne et photogrammétrie, ainsi que les nuages de points obtenus par des levés par scanner laser ou par corrélation dense d'images et les plans scannés. Les questionnements examinés dans ce programme concernent notamment les possibilités d'utilisation des images acquises par la géomatique en droit, l'extraction d'informations depuis des plans anciens, et le développement de méthodes basées sur l'apprentissage automatique pour réaliser la segmentation d'images et de nuages de points.